

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

TROISIÈME SESSION DE LA
59^e LÉGISLATURE, 2019-2020

L'HON. BRENDA MURPHY,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 19 novembre 2019

PROCLAMATION

ATTENDU QUE j'ai lancé une proclamation déclarant la clôture de la deuxième session de la cinquante-neuvième Assemblée législative de la Province le 19 novembre 2019, à 11 heures;

ET ATTENDU QUE j'ai jugé approprié de convoquer la troisième session de la cinquante-neuvième Assemblée législative de la Province, je lance par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 19 novembre 2019, à 13 heures.



La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la Province, à Fredericton, le 17 octobre, en l'an de grâce deux mille dix-neuf et en la soixante-huitième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

*La procureure générale,
Andrea Anderson-Mason, c.r.*

*La lieutenant-gouverneure,
Brenda L. Murphy*

La troisième session de la 59^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Observations liminaires

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, invités et gens du Nouveau-Brunswick en particulier, bienvenue à l'ouverture de la troisième session de la 59^e législature du Nouveau-Brunswick.

Nous reconnaissons et respectons le fait que le Nouveau-Brunswick constitue une partie du territoire traditionnel des peuples wolastoqiyik, mi'kmaq et peskotomuhkati.

La session qui commence prendra appui sur l'élan positif donné par le travail accompli pendant la deuxième session. Au cours de la dernière année, le gouvernement a établi des bases solides dont les parlementaires sont fiers. Toutefois, il sait qu'il reste du travail à faire. Des décisions difficiles s'imposent si nous voulons bâtir un Nouveau-Brunswick dont nous pouvons tous être fiers.

La collaboration demeurera un élément important de la session qui commence. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement insiste sur le fait que nous devons travailler ensemble si nous voulons réaliser des améliorations durables, des améliorations qui profiteront à la population du Nouveau-Brunswick, non seulement maintenant, mais aussi pendant des générations.

Félicitations et hommages

Depuis la dernière session de notre Assemblée législative, un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick se sont distinguées par leurs réalisations.

En tout, 10 personnes de la province ont été élevées à l'Ordre du Nouveau-Brunswick, soit Patricia Bernard, Héliodore Côté, Michel Doucet, Léo Johnson, Lois Scott, Robyn Tingley, Abraham Beverley Walker, James « Jim » Wilson, Claire Wilt et John Wood.

W. Dale Dauphinee, Georges Henri Goguen, Jean-Claude Savoie et Camille Thériault ont été investis à titre de membres de l'Ordre du Canada. Lyse Doucet, Ann McCain Evans, Roxanne Fairweather, Walter J. Learning, Bennett McCarty et Francis Pang ont été nommés membres de l'Ordre du Canada.

Au cours de la dernière année, de nombreuses personnes talentueuses et compatissantes du Nouveau-Brunswick ont été honorées pour leur apport et leurs réalisations remarquables.

Paul M. McDonnell, de Fredericton, a reçu le Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick pour son travail visant la création de programmes de formation en intervention afin d'aider les enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme.

Le Prix des droits de la personne jeunesse a été remis à des élèves de l'École Abbey-Landry, de Memramcook, pour leur projet *L'espoir d'avenir*, qui vise à promouvoir les droits des enfants.

Les gagnants des Prix de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2019 sont Christine Duguay, de Cap-Pelé, et Kanza Hashmat, de Fredericton. De plus, la Bourse d'études Randy Dickinson, qui est décernée annuellement, a été attribuée à Amond McKenna, de Fredericton.

Deux personnes du Nouveau-Brunswick, à savoir Karen Garnett et Doreen Sirois, figuraient parmi les lauréats des Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération.

En tout, 15 enseignants et trois éducatrices de la petite enfance des secteurs francophone et anglophone ont reçu le Prix d'excellence en éducation décerné par le ministre en reconnaissance de leur travail exceptionnel. Il s'agit des personnes suivantes : Tania Roy, Éric Chiasson, Stéphanie Raymond, Hélène Savoie-Chouinard, Linda Harris Soucy, Michelle Dupuis, Steven Haché, Tina Brasseur, Ginger Carson, Sheila Morgan, Alice Sewell, Lesley Stewart, Angela Young, Jonathan Godbout, Venessa Poirier-LeBlanc, Susan Boyle, Shane Kelbaugh et Paul Kelly.

Colleen Sullivan, de l'école primaire Glen Falls, de Saint John, a reçu le prix Canada's Outstanding Principals décerné par le Partenariat en éducation. Elle était au nombre des 30 lauréats au pays.

Scott MacAfee, coordonnateur des réseaux d'inclusion communautaires à la Société de l'inclusion économique et sociale, a été nommé président du Conseil consultatif national sur la pauvreté.

Quatre personnes du Nouveau-Brunswick ont été investies de l'Ordre du mérite militaire en reconnaissance de leur service à notre pays : le capitaine Guy Michel Bériau, l'adjutant-chef Joseph Roger Dominic Lapointe, le sergent Caroline Marie Linteau et l'adjutant-maître Jerome Patrick MacMullin.

Au cours des derniers mois, des athlètes du Nouveau-Brunswick ont connu de grands moments.

Six athlètes du Nouveau-Brunswick ont fait partie d'Équipe Canada lors des Jeux panaméricains qui ont eu lieu à Lima, au Pérou. Geneviève Lalonde a remporté une médaille d'or et Kate Campbell, une médaille d'argent. Nous sommes en outre fiers des trois athlètes du Nouveau-Brunswick qui ont participé cette année aux Jeux parapanaméricains, à Lima.

Le Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick a accueilli six nouveaux membres : Michel Côté, Franklin Henderson, Patricia Nolan-Edwards, Anne Orser, Allain Roy et Hermel Volpé.

Des personnes du Nouveau-Brunswick étaient au nombre des 39 athlètes qui ont représenté le Canada en juin, aux États-Unis, lors des Warrior Games 2019 qui se sont déroulés dans la région de la baie de Tampa, en Floride.

Jesse Canney, de Durham Bridge, a été nommé athlète masculin de l'année par Olympiques spéciaux Canada.

Les secteurs touristique et culturel du Nouveau-Brunswick continuent de croître et de prospérer.

Cet été, le sud-est du Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont accueilli la sixième édition du Congrès mondial acadien. Ce rassemblement de portée internationale renforce les liens qui unissent les communautés acadiennes et constitue une excellente occasion pour le Nouveau-Brunswick de témoigner son soutien envers une culture si dynamique.

Je souligne que, depuis la dernière session, Brian Gallant, ancien premier ministre provincial et ancien chef du Parti libéral, a démissionné comme député. Nous lui souhaitons du succès dans tout ce qu'il entreprendra.

L'année 2019 marque un jalon important, soit le 50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. Depuis 50 ans, le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada. Chacune de nos communautés linguistiques officielles contribue au développement de notre province, à notre diversité et à notre ouverture sur le monde. Notre bilinguisme est une caractéristique unique et intrinsèque du Nouveau-Brunswick, une caractéristique dont nous devrions tous être fiers.

Condoléances

Nous prenons aussi un moment pour honorer la mémoire des personnes qui sont décédées au cours de l'année.

Nous nous souvenons de Son Honneur l'honorable Jocelyne Roy Vienneau, O.N.-B., qui, au moment de son décès, était lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick. Tout au long de sa carrière, Son Honneur a défendu avec enthousiasme la province et sa population, et, durant son mandat à titre de lieutenant-gouverneure, elle a plaidé en faveur de la littératie et de la santé mentale ainsi qu'en faveur de la nécessité de renouveler notre fierté à l'égard de la province.

Nous rendons hommage à Greg Thompson, qui était ministre des Affaires intergouvernementales au moment de son décès. M. Thompson a été homme d'affaires, enseignant et planificateur financier ; il a servi le public et représenté sa collectivité avec enthousiasme. Pendant sa carrière remarquable, il a oeuvré sur la scène politique à l'échelle tant fédérale que provinciale.

Au cours de l'année, Erminie Cohen, ancienne sénatrice du Nouveau-Brunswick et personne influente à Saint John, nous a aussi quittés. Elle a joué un très grand rôle au sein de la communauté juive et a défendu tout au long de sa vie les principes de justice sociale.

Nous nous souvenons de Danny Grant, légende du hockey et personne influente à Fredericton. À titre d'ancien champion de la coupe Stanley et de membre du Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick, il était une source d'inspiration sur la glace comme ailleurs.

Nous avons aussi appris le décès, au cours de la dernière année, de Robert Pichette, ancien directeur des Affaires culturelles du Nouveau-Brunswick, historien, auteur et défenseur de la langue française et de la culture acadienne. Il a apporté une contribution considérable au Nouveau-Brunswick, mais nous nous souviendrons surtout de lui en tant que père de notre drapeau provincial.

Nous rendons aussi hommage à David L. Myles, qui, tout au long de sa vie, s'est passionné pour l'histoire de bâtiments locaux et a fourni, sur le plan technique, une aide, des conseils et un encadrement d'une valeur inestimable pour la restauration et l'entretien d'un certain nombre d'édifices provinciaux importants, y compris l'Assemblée législative, la bibliothèque de l'Assemblée législative et la Résidence du gouverneur.

Nous célébrons aussi la vie de Jeffrey Spalding, ancien conservateur en chef de la Galerie d'art Beaverbrook. Nous nous souviendrons de cet influent artiste, conservateur, directeur de musée et éducateur pour sa grande contribution au milieu artistique canadien.

Nous pensons à Michael Nicholas, fils de l'ancien lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas. Michael était un fier Wolastoqiyik et il se passionnait pour son travail en archéologie.

Nous pensons aussi à Jacqueline « Jackie » Webster, pionnière en journalisme et membre de l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Nous nous souviendrons de sa vivacité d'esprit, de son intelligence et de l'influence qu'elle a eue dans notre province, tant sur le plan social que sur la scène culturelle.

Nous rendons hommage à la matriarche Jean Irving. Nous nous souviendrons de son travail philanthropique, de ses activités de bienfaisance et de son dévouement à l'égard de l'amélioration de la vie des jeunes d'un bout à l'autre du Nouveau-Brunswick.

Nous nous souvenons aussi de David Wilson, ancien conseiller municipal de Fredericton. Il a apporté une grande contribution à Fredericton par son dévouement envers bon nombre de causes et de comités, comme la Miramichi Salmon Association, Centraide et la Fondation de l'Hôpital régional Chalmers.

Introduction

Le Nouveau-Brunswick vit une période critique. Il est de plus en plus clair que le maintien du statu quo n'est plus une option. Les défis qui se posent à notre

province sont nombreux. Si nous voulons les surmonter, nous devons les affronter directement, travailler ensemble et trouver des solutions propres au Nouveau-Brunswick qui donnent de véritables résultats.

À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick est l'une des provinces canadiennes les plus endettées et dont la population est la moins alphabétisée et vieillit le plus rapidement. Environ 25 pour cent de nos enfants vivent dans la pauvreté, et près de 34 pour cent des ménages du Nouveau-Brunswick ont un revenu si faible qu'ils ne peuvent pas payer d'impôts.

Dans un monde qui évolue à un rythme impressionnant, nos futurs diplômés seront responsables d'assurer nos valeurs démocratiques et le mieux-être de nos collectivités.

Votre gouvernement comprend les défis qui se posent à nous en tant que province et il a établi une feuille de route pour nous orienter vers un avenir meilleur. Il a d'abord jeté des bases solides et mis en place des indicateurs non seulement pour rester sur la bonne voie, mais aussi pour veiller à la rigueur des décisions prises au nom des gens du Nouveau-Brunswick.

La tâche ne sera pas facile et ne se fera pas en un clin d'oeil, mais, à force de travail, il est possible d'apporter des changements positifs. En fait, la province a déjà montré ce qui était possible grâce aux mesures prises et aux progrès réalisés au cours de la dernière année.

Progrès

Les résultats financiers montrent que le travail acharné du gouvernement porte ses fruits.

Les résultats du deuxième trimestre de l'exercice financier 2019-2020 font état d'un excédent prévu de 88,1 millions de dollars, alors qu'un excédent de 23,1 millions de dollars était prévu au budget.

La dette nette devrait diminuer de 232,7 millions de dollars par rapport à la somme budgétée. La diminution est attribuable à une amélioration de 146 millions de dollars liée aux résultats de fin d'exercice de 2018-2019 et à une amélioration de 86,7 millions de dollars pour 2019-2020.

En terminant l'exercice financier de 2018-2019 avec un excédent et une dette réduite, le gouvernement a évité une révision à la baisse de la cote de crédit de la province.

Le gouvernement a aussi instauré une nouvelle façon de présenter les résultats financiers, qui montre les résultats trimestriels réels et les résultats de fin d'exercice prévus. Ce faisant, il a respecté un engagement qu'il avait pris envers la population du Nouveau-Brunswick dans le budget pour 2019-2020.

Afin d'aider les personnes qui poursuivent des études postsecondaires dans la province, le gouvernement a examiné le programme de bourses, a rétabli le crédit

d'impôt pour frais de scolarité et a élargi le programme de bourses pour qu'il s'applique aux établissements privés.

Le gouvernement a établi un protocole visant à indexer le salaire minimum sur l'indice des prix à la consommation, permettant ainsi aux employeurs et aux employés de mieux se préparer aux augmentations.

Le gouvernement a mis en oeuvre des changements relatifs à Travail sécuritaire NB pour empêcher la hausse continue des cotisations perçues aux fins de l'indemnisation des accidentés du travail.

Le gouvernement a pu sauver des emplois en concluant une entente avec la mine Nutrien, à Sussex, pour l'achat du sel de voirie. La décision a assuré la poursuite des activités de la mine, a préservé 50 emplois liés au secteur minier et a généré des retombées économiques pour la région.

Le gouvernement a rétabli l'intégrité et l'indépendance du bureau de Santé publique, comme l'ont recommandé des experts en santé publique d'un peu partout au Canada.

Le gouvernement a aboli le système de numéros de facturation des médecins pour faciliter la mobilité de ceux qui travaillent déjà dans la province et favoriser le recrutement de nouveaux médecins.

Le gouvernement modernise le site Web du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour que le public puisse facilement consulter les résultats obtenus en littératie, en mathématiques et en sciences.

Le gouvernement a adopté la taxe sur l'hébergement touristique, laquelle permet aux gouvernements locaux de prendre des arrêtés en vue d'instaurer une taxe touristique applicable à la clientèle des hôtels et d'autres services d'hébergement. Les recettes ainsi perçues seront consacrées à la promotion et au développement du tourisme à l'échelle locale.

En juillet, le gouvernement a lancé une stratégie en matière de ressources infirmières axée sur le recrutement et le maintien en poste du personnel infirmier, la promotion de la profession ainsi que les améliorations visant la formation en soins infirmiers, l'emploi et la conciliation travail-vie personnelle.

Le ministère du Développement social améliore le système de soins de longue durée pour les personnes âgées de notre province. Il améliore l'accès aux services de soutien à domicile au moyen d'initiatives comme les foyers de soins sans murs, tout en aidant plus de personnes âgées à recevoir le bon niveau de soins dans des foyers de soins spéciaux ou des foyers de soins.

De plus, le ministère se concentre toujours sur la réforme du système d'aide sociale afin d'éliminer les obstacles à l'emploi. Les travaux d'amélioration du système de protection de l'enfance du Nouveau-Brunswick se poursuivront également, et une consultation publique sur les mesures législatives visant la protection de l'enfance aura notamment lieu.

Le 1^{er} juillet 2019, la population du Nouveau-Brunswick a atteint le nombre record de 776 827 personnes. L'augmentation de 5 906 personnes représente la plus forte croissance annuelle de la population de la province depuis 30 ans.

En août, le gouvernement a publié *Un nouveau départ : La stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick 2019-2024*. Le plan d'action fixe des objectifs ambitieux en matière d'immigration qui tracent la voie à suivre pour soutenir la croissance économique et rétablir la prospérité dans la province.

La protection des espaces naturels est un élément important de l'approche globale qui vise à atteindre les objectifs relatifs à la gestion des terres et des forêts, laquelle comprend l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la protection de la biodiversité, des terres humides, des bassins hydrographiques et des espèces en voie de disparition. C'est pourquoi le gouvernement a promis de plus que doubler la superficie des terres et de l'eau douce qui sont conservées et protégées au Nouveau-Brunswick en la faisant passer de 4,6 pour cent à 10 pour cent.

Le gouvernement n'est pas le seul à opérer des changements positifs. Partout au Nouveau-Brunswick, les gens agissent aussi pour améliorer leur province.

Par exemple, des membres de l'équipe de soins orthopédiques de l'Hôpital régional de Saint John ont conçu et mis sur pied un cours de deux heures pour susciter l'intérêt des patients et les intégrer à leur équipe de soins de santé. Ainsi, les patients devant subir une fusion des vertèbres et leur famille peuvent mieux comprendre leur rôle avant une telle intervention. Le cours est peu coûteux et il permet de gérer les attentes des patients, d'augmenter leur satisfaction après l'intervention, de réduire le signalement des douleurs dorsales et de réduire d'environ 50 pour cent le nombre de fois qu'ils se présentent à l'urgence dans les 12 semaines suivant l'intervention.

À Fredericton, un électricien a participé à la fondation d'une entreprise qui peut aider les gens à produire de l'électricité. MJM Solar Solutions installe des systèmes d'énergie renouvelable, y compris des panneaux solaires. L'électricité produite alimente la maison et toute électricité supplémentaire est emmagasinée dans le réseau local pour plus tard.

Les propriétaires de McGuire Chocolate ont quitté Calgary pour lancer leur entreprise à Saint Andrews, en partie parce que le prix de l'immobilier y est bas et parce que la ville est située près de la frontière américaine. Ils ont l'intention de faire de la distribution au détail dans l'ensemble du Canada puis aux États-Unis.

En outre, Upfront Cosmetics, une entreprise de Fredericton qui produit des shampoings et revitalisants solides sans sulfates, parabènes, ni parfums synthétiques, développe avec succès sa marque mondiale.

Voilà seulement quelques exemples de belles réalisations qui se sont produites dans notre province.

Toutefois, ce n'est que le début. Il faut en faire plus. Chaque personne du Nouveau-Brunswick peut améliorer notre province. Maintenant, plus que jamais, il importe que nous trouvions tous une façon d'y arriver.

Si nous voulons multiplier les histoires de réussite, nous devons continuer sur notre lancée.

Priorités du gouvernement

Le gouvernement est doté d'un plan qui continuera de faire fond sur les progrès qui ont été réalisés afin que nous puissions poursuivre sur notre lancée.

Le gouvernement met l'accent sur six priorités :

- des soins de santé publics fiables ;
- une éducation de première classe ;
- un secteur privé dynamisé ;
- des communautés dynamiques et viables ;
- un gouvernement abordable et prêt à agir ;
- une organisation hautement performante.

Au cours de la session, des mesures concrètes seront prises dans chacun des secteurs prioritaires. Le public pourra prendre acte de ce qui a été accompli, puisque chacune des priorités est assortie d'objectifs mesurables et que les résultats seront rendus publics par souci de transparence et pour faire en sorte que le gouvernement reste sur la bonne voie.

Soins de santé publics fiables

Il faut que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès à des soins de santé publics fiables. À l'heure actuelle, nous sommes aux prises avec un certain nombre de défis liés aux soins de santé, notamment une pénurie de personnel et une utilisation inefficace des ressources.

Le gouvernement a un plan et prend des mesures pour s'attaquer à ces défis et à d'autres qui se posent dans le système de santé.

Par exemple, le gouvernement entreprend une initiative pour améliorer les services d'urgence à Fredericton, à Saint John et à Moncton. Cette initiative permettra d'améliorer les soins pour les patients atteints d'affections qui nécessitent des soins urgents sans pour autant mettre leur vie en danger et de réduire les temps d'attente à l'urgence pour tous les patients.

Le gouvernement prévoit aussi ouvrir des cliniques dotées d'un personnel infirmier praticien à Moncton, à Saint John et à Fredericton. La mesure permettra à un plus grand nombre de personnes d'obtenir des soins de santé primaires.

Une stratégie des ressources médicales qui est en cours de préparation s'inscrira dans la continuité de l'abolition du système de numéros de facturation des médecins et permettra à ces derniers d'ouvrir plus facilement un cabinet dans la province.

Sachant qu'il faut améliorer les services de santé mentale, le gouvernement travaille de concert avec des experts de toute la province à établir des mesures qui peuvent être prises à court ou à moyen terme pour que les gens sachent qu'ils ne sont pas seuls. Il n'y a pas de solutions faciles, mais le gouvernement s'efforce de

trouver des solutions réelles pour apporter un soutien aux gens du Nouveau-Brunswick et à leur famille.

Les risques que présente le vapotage pour la santé, surtout chez les jeunes, soulèvent de plus en plus de préoccupations. Le gouvernement travaillera avec des spécialistes et des défenseurs de la santé pour élaborer une stratégie de lutte contre le vapotage chez les jeunes au Nouveau-Brunswick.

En outre, le gouvernement déposera des modifications de la *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux* et de la *Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance* afin de fournir des soins de santé de haute qualité d'une manière responsable sur le plan financier.

Les soins aux personnes âgées représentent un autre élément important des soins de santé publics fiables.

Le gouvernement proposera des modifications de la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* pour mieux protéger les résidents, le personnel et les contribuables.

Éducation de première classe

Le système d'éducation du Nouveau-Brunswick doit dépasser les attentes pour que nos enfants et nos jeunes s'épanouissent.

Dans un esprit de collaboration, le Sommet sur l'éducation du Nouveau-Brunswick a eu lieu en octobre à Fredericton. Grâce à ce sommet, des parents, des membres du personnel enseignant et éducateur et des élèves ont eu l'occasion de s'exprimer au sujet de *Succès chez nous : Un livre vert sur l'éducation au Nouveau-Brunswick*.

Après des consultations, le gouvernement continuera de travailler avec le personnel éducateur, les parents et les élèves pour repenser le système d'éducation. Le nouveau système favorisera l'autonomie du personnel enseignant et la résilience des élèves et rendra le milieu scolaire plus sécuritaire afin que les jeunes du Nouveau-Brunswick reçoivent une éducation de haute qualité.

Une approche personnalisée en matière d'apprentissage et des occasions d'apprentissage par l'expérience permettront à nos enfants et à nos jeunes de découvrir de nouveaux horizons et de nouvelles possibilités qui sont à leur portée. Grâce aux expériences d'apprentissage et aux méthodes éprouvées en salle de classe, les élèves se connaîtront mieux, découvriront leurs passions et exploreront des possibilités de carrière tout en acquérant des compétences en communication et en collaboration et en développant leur pensée critique, leur esprit d'entrepreneuriat, leur créativité et leur imagination.

Les jeunes du Nouveau-Brunswick continueront d'avoir accès à des possibilités d'apprentissage qui amélioreront leur compréhension en mathématiques, en littérature et en sciences au moyen de nouvelles méthodes améliorées. Ces compétences de base permettront aux jeunes de continuer à s'épanouir bien après l'obtention de leur diplôme. De plus, le gouvernement s'emploie à cerner le plus tôt possible les risques pour le développement des enfants et à travailler avec les

familles en vue d'améliorer les résultats de tous les enfants et de mieux les préparer à une vie d'apprentissage.

Afin de susciter l'intérêt des élèves du Nouveau-Brunswick et de les motiver, le gouvernement continuera d'examiner la possibilité de remplacer les premières années scolaires par des milieux d'apprentissage flexibles de manière à fournir aux élèves les compétences nécessaires pour apprendre tout au long de leur vie.

Puisque la province est bilingue, nous voulons donner à chaque enfant l'occasion d'apprendre le français et l'anglais. Tout le monde devrait avoir la possibilité de devenir suffisamment bilingue pour soutenir une conversation, et l'apprentissage de l'autre langue devrait être agréable. Le gouvernement envisage de nouvelles approches éducatives pour que plus d'enfants que jamais auparavant connaissent les deux langues officielles. Si l'apprentissage de la langue commence dès le jeune âge et si chaque enfant a l'occasion d'en bénéficier, nos jeunes réussiront mieux sur le marché du travail en constante évolution de notre province bilingue.

Par ailleurs, le ministère participe à des discussions avec les Premières nations du Nouveau-Brunswick en vue de renouveler l'entente relative aux programmes et aux services éducatifs améliorés offerts aux élèves des Premières nations.

Afin d'assurer la santé et la sécurité des élèves, des exigences en matière d'immunisation seront appliquées dans le système scolaire public et le système de services de garderie éducatifs de la province.

Le gouvernement présentera des modifications de la *Loi sur l'éducation* pour donner plus d'autonomie aux éducateurs et les encourager à innover en salle de classe.

Une éducation de première classe donnera aux jeunes du Nouveau-Brunswick toutes les chances de réussir.

Secteur privé dynamisé

Pour stimuler la croissance économique du Nouveau-Brunswick, il nous faut dynamiser le secteur privé. Le gouvernement a comme rôle d'appuyer la création d'un climat où les entreprises peuvent prospérer. Cela favorisera la croissance des entreprises dans la province et en attirera de nouvelles.

À cette fin, nous devons augmenter notre main-d'oeuvre. Le travail nécessaire se déclinera en deux volets : l'un d'eux consistera à faire en sorte que les jeunes reçoivent l'éducation dont ils auront besoin pour exercer les emplois disponibles ; l'autre touche l'immigration.

Le gouvernement travaillera avec les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick afin de mieux préparer les étudiants aux besoins actuels et futurs du marché du travail et de voir à ce que le système d'éducation contribue aux efforts déployés à cet égard.

En ce qui concerne l'immigration, la nouvelle stratégie de croissance démographique du gouvernement vise trois cibles afin de créer une main-d'oeuvre compétente qui répondra aux besoins futurs de notre marché du travail.

L'une des cibles consiste à augmenter progressivement notre objectif en matière d'immigration pour que, d'ici à 2024, nous accueillions chaque année jusqu'à 7 500 nouveaux arrivants. Le nombre d'immigrants qu'accueillera annuellement le Nouveau-Brunswick correspondra alors à environ un pour cent de la population provinciale. À titre de comparaison, notons que le Nouveau-Brunswick a accueilli quelque 4 600 nouveaux arrivants en 2018.

Le gouvernement poursuivra aussi les efforts déployés afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'action de 2014-2017 pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick en visant une augmentation annuelle de deux pour cent du nombre de nouveaux arrivants francophones. L'objectif consiste à atteindre un taux de 33 pour cent d'ici à 2024.

En tant que province, nous devons aussi tâcher de mettre en place les conditions nécessaires pour que les nouveaux arrivants veuillent rester ici. Un excellent travail a été accompli dans la province afin d'attirer de nouveaux arrivants, mais nous devons faire mieux au chapitre de la rétention. Le gouvernement vise à ce que, d'ici à 2024, 85 pour cent des nouveaux arrivants demeurent toujours dans la province un an après leur arrivée.

En plus d'augmenter notre main-d'oeuvre, nous devons faire tomber les obstacles qui se posent aux entreprises.

À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick ne dispose pas d'un cadre réglementaire concurrentiel. Notre réglementation est lourde et accaparante par rapport à celle qui est en vigueur ailleurs.

Chaque année, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui regroupe environ 5 000 compagnies du Nouveau-Brunswick, dresse un bulletin des provinces pour ce qui est des formalités administratives et attribue une note aux gouvernements d'un peu partout au pays. Le Nouveau-Brunswick ne s'est pas amélioré au cours des dernières années et a maintenu une note d'environ C-.

Chaque minute qu'une entreprise du Nouveau-Brunswick consacre à l'assurance de sa conformité aux règles et règlements est une minute qu'elle ne consacre pas à sa croissance ni au renforcement de l'économie. Chaque dollar qui est affecté à l'assurance de la conformité aux règles et règlements est un dollar qui n'est pas affecté à la machinerie, à l'équipement, ni au recrutement de personnes du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement est déterminé à réduire de façon absolue le temps et les efforts que les entreprises doivent consacrer à l'assurance de leur conformité aux règles et règlements imposés par les ministères et organismes gouvernementaux.

Les ministères et organismes consacreront plus de temps et d'efforts à trouver des façons de réduire l'incidence de telles obligations sur les entreprises.

Afin de réduire les formalités administratives et de mieux les harmoniser avec celles des autres provinces du Canada, le gouvernement proposera des modifications de la *Loi sur les jours de repos* afin de supprimer toute interdiction visant la pratique d'activités immobilières le dimanche.

À la suite d'un examen, le gouvernement donnera un nouveau mandat à Opportunités Nouveau-Brunswick pour favoriser la croissance des compagnies, augmenter les exportations, accroître les nouveaux investissements et stimuler la compétitivité.

Service Nouveau-Brunswick, en partenariat avec Opportunités Nouveau-Brunswick et le ministère des Transports et de l'Infrastructure, mènera une stratégie d'approvisionnement qui privilégiera les entreprises du Nouveau-Brunswick. Cette stratégie définira l'orientation à suivre pour que les compagnies du Nouveau-Brunswick obtiennent plus souvent des contrats publics.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure continuera de travailler avec d'autres autorités afin d'uniformiser les procédures et de faciliter, pour les compagnies du Nouveau-Brunswick, la présentation de soumissions visant des projets de la Couronne dans d'autres provinces de l'Atlantique.

Le ministère procédera aussi à des modifications réglementaires qui amélioreront la productivité dans l'industrie du camionnage et renforceront la compétitivité économique du Nouveau-Brunswick.

Il est important que le Nouveau-Brunswick mette en valeur ses ressources naturelles de façon responsable. Nos terres sont couvertes de forêts, et le secteur forestier est une industrie essentielle dans la province. Nous devons veiller à ce que le secteur demeure viable et puisse maintenir ses activités à long terme. Nous devons trouver un équilibre entre, d'une part, l'emploi et les retombées économiques et, d'autre part, la protection et la conservation de l'environnement.

À cette fin, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- Il augmentera les efforts de conservation tout en assurant la croissance du secteur forestier et de ses retombées économiques.
- Il veillera à consulter convenablement les Premières nations en ce qui a trait à la gestion des forêts sur les terres de la Couronne.
- Il améliorera la transparence et la communication de renseignements à l'égard de nos forêts et de notre secteur forestier.
- Il favorisera la participation du secteur des terrains boisés privés dans la gestion des forêts.
- Il assurera le fonctionnement concurrentiel et équitable du marché des produits bruts du bois.
- Il contribuera à protéger et à conserver nos milieux d'eau douce, nos forêts et d'autres régions sauvages pour les générations futures.
- Il élaborera, pour les terres de la Couronne, un plan de gestion forestière jouissant d'un large soutien.

Les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches du Nouveau-Brunswick contribuent grandement à l'économie provinciale et ont compté pour 17 pour cent des exportations totales en 2018.

Le gouvernement continuera d'appuyer les efforts visant à augmenter la production et l'offre de produits, à diversifier les marchés et à faire fond sur les succès déjà réalisés en matière de vente à l'exportation dans le secteur agroalimentaire et dans celui des produits de la mer, ce qui comprend aussi la vente de bleuets sauvages et d'huîtres.

Le secteur aquacole du Nouveau-Brunswick soutient de nombreuses collectivités rurales, côtières et autochtones. L'engagement du gouvernement visant le développement de l'économie bleue fournit une occasion de favoriser, de manière durable et responsable, l'expansion et la diversification de notre secteur aquacole.

Le gouvernement déposera une version modernisée de la *Loi sur l'aquaculture* prescrivant une approche axée sur les résultats, ce qui lui permettra de renforcer son pouvoir de réglementation et ses capacités d'application de la loi. Les modifications permettront, dans un premier temps, d'accroître la protection environnementale, de stimuler l'innovation, d'améliorer les pratiques opérationnelles et d'harmoniser davantage la loi avec la législation en vigueur dans les provinces de l'Atlantique et, dans un deuxième temps, de réduire le coût des activités commerciales du secteur aquacole.

Le gouvernement modifiera la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* et mettra à jour les règlements pour donner au secteur de la transformation la possibilité d'appliquer les normes actuelles de l'industrie relatives à la certification et aux programmes d'audit et pour s'assurer que les parties prenantes sont en mesure d'exploiter rapidement les nouveaux débouchés dans le secteur des poissons et fruits de mer, qui est hautement concurrentiel.

Le gouvernement cherchera en outre des façons de tirer parti, au Nouveau-Brunswick, des possibilités de développement accru dans le secteur du chanvre industriel.

Votre gouvernement croit qu'il lui incombe de prendre des règlements et d'en assurer l'exécution pour protéger la santé et le mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement modifiera la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* afin qu'un exploitant privé unique puisse assumer la responsabilité d'exploiter, de distribuer et de vendre le cannabis à des fins récréatives dans la province.

Le tourisme est un important moteur économique pour notre province, et, pour stimuler la croissance du secteur au profit des gens du Nouveau-Brunswick, le gouvernement réorientera sa stratégie touristique afin que nous soyons prêts à accueillir les visiteurs dans notre province.

Les visiteurs cherchent à vivre des expériences incomparables lorsqu'ils viennent au Nouveau-Brunswick, et nous avons tous un rôle à jouer pour leur assurer un accueil chaleureux. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture créera un programme d'ambassadeurs pour encourager les gens du Nouveau-Brunswick, les entreprises et les collectivités à jouer un rôle dans la création d'expériences agréables pour les visiteurs.

Par le truchement d'une campagne invitant les gens du Nouveau-Brunswick à passer leurs vacances dans la province, le ministère leur fera connaître les nombreuses expériences touristiques qui y sont offertes. Les gens seront ainsi encouragés à explorer le Nouveau-Brunswick et seront, par le fait même, mieux en mesure d'en promouvoir les attraits touristiques.

Le gouvernement mettra l'accent sur la création d'infrastructures matérielles et culturelles durables dans les villes et les petites collectivités.

L'industrie touristique contribue de façon importante à la réussite du Nouveau-Brunswick, et c'est pourquoi le gouvernement travaillera de concert avec l'industrie pour créer des partenariats stratégiques et de nouvelles expériences et pour offrir une formation dans les secteurs clés afin que le tout réponde aux attentes de nos visiteurs. Des infrastructures essentielles font l'objet d'investissements afin qu'elles répondent aux normes du jour et aux attentes.

En plus de redistribuer les ressources au sein de la province pour améliorer notre offre touristique, le ministère agira de manière stratégique à l'égard de nos principaux marchés hors province pour maintenir notre part de marché actuelle.

Conformément aux modifications législatives adoptées au printemps, Travail sécuritaire NB a examiné la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, et le gouvernement se penchera sur ses recommandations au cours de la session qui s'amorce.

Voilà autant de mesures qui influenceront de façon positive sur l'avenir économique de notre province.

Communautés dynamiques et viables

Si nous voulons que les communautés soient dynamiques et viables, nous devons travailler ensemble pour les façonner.

Le Nouveau-Brunswick compte 341 gouvernements locaux, ce qui comprend des municipalités, des districts de services locaux, des communautés rurales et une municipalité régionale, et la population provinciale s'élève à environ 776 800 personnes. Le système de gouvernements locaux de la province est fragmenté, et sa capacité est limitée. En outre, plus de 30 pour cent de la population n'a pas de représentation officielle à l'échelle locale.

Les représentants des gouvernements locaux ont cerné de nombreux défis, notamment la capacité à générer des recettes additionnelles, le coût de la prestation des services et la disparité, entre les secteurs constitués et les secteurs non constitués, quant à la perception des taxes et impôts aux fins du paiement des services. De plus, des membres des commissions de services régionaux aimeraient que des modifications législatives soient apportées pour soutenir l'ajout de services et, plus particulièrement, les types de services régionaux que peuvent fournir les commissions.

Le gouvernement travaillera avec les gouvernements locaux sur les éléments prioritaires d'une réforme municipale, à savoir la réforme de l'impôt foncier, les améliorations à apporter aux commissions de services régionaux et les efforts visant à rendre le regroupement plus intéressant pour les communautés.

Étant donné que les gouvernements locaux connaissent les défis à relever, il importe de collaborer avec eux de manière à favoriser la régionalisation.

Votre gouvernement a collaboré avec la Ville de Saint John afin de mettre en place un plan d'action très ambitieux. Ce plan exhaustif vise à surmonter les défis que connaissent depuis longtemps des gouvernements locaux un peu partout au Nouveau-Brunswick. Les leçons tirées de la collaboration avec Saint John contribueront à guider la prise de décisions dans d'autres collectivités.

Au cours de la session, le gouvernement modifiera la *Loi sur la Commission des installations régionales du Grand Saint John* afin que les collectivités qui profitent des cinq installations régionales assument les coûts liés aux immobilisations et à l'exploitation.

Pour assurer le dynamisme et la viabilité des communautés, il est essentiel de favoriser leur résilience et de préserver la santé des milieux naturels. Sachant que les changements climatiques sont bien réels et que l'activité humaine influe sur ceux-ci, votre gouvernement est déterminé à participer à la recherche d'une solution à ce défi mondial.

Le Nouveau-Brunswick ne ménagera aucun effort pour lutter contre les changements climatiques. La mise en oeuvre du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick permettra de prendre les mesures nécessaires pour favoriser la résilience des communautés et des infrastructures. Elle contribuera aussi à soutenir la croissance économique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement continuera d'aider les gouvernements locaux durant l'élaboration et l'exécution de plans d'adaptation visant à protéger leurs collectivités contre les effets des changements climatiques.

Il importe d'encourager l'utilisation de nos milieux naturels, entre autres les forêts, les terres humides, les marais salés et les plaines inondables, car il s'agit là d'un excellent moyen pour atténuer les répercussions des changements climatiques et aider à réduire les inondations localisées.

Le gouvernement lancera donc une nouvelle carte des cours d'eau et des terres humides qui prendra effet le 1^{er} janvier 2020. Le gouvernement a déjà commencé à mettre les parties prenantes au courant des changements.

Au printemps dernier, des collectivités un peu partout dans la province ont subi de fortes inondations. Ces inondations ont gravement endommagé des biens privés, comme des maisons, et des infrastructures publiques, comme des chemins et des routes.

Votre gouvernement examine actuellement des façons d'atténuer les risques, et il élaborera, puis publiera, un plan à long terme permettant de mieux parer aux conséquences des inondations et de l'érosion côtière.

Le Nouveau-Brunswick a réussi à réduire ses émissions de dioxyde de carbone de 28 pour cent depuis 2005 et il est en bonne voie d'atteindre sa part de la cible nationale d'une réduction de 30 pour cent, d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 2005.

En juin, le gouvernement a publié son plan pour réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre, lequel s'intitule *Tenir les grands émetteurs responsables : Système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick*. Ce système de tarification s'appliquera à environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre dans la province et obligera les grands émetteurs à réduire leur intensité d'émission de 10 pour cent d'ici à 2030.

Au cours de la session, votre gouvernement prévoit déposer un projet de loi modifiant la *Loi sur les changements climatiques* afin de permettre la réglementation des émissions de gaz à effet de serre que produisent les grands émetteurs du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement travaille à la mise en oeuvre d'un système de tarification du carbone et déposera une mesure législative visant à assurer l'équité pour les gens du Nouveau-Brunswick par rapport à nos voisins des autres provinces de l'Atlantique.

De plus, votre gouvernement fait faire un examen indépendant du modèle de services de gestion des déchets solides qui est employé depuis 30 ans. L'objectif consiste à cerner des façons de réduire les déchets par la voie du recyclage et d'autres programmes. Cet examen mettra en lumière ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré pour que nous puissions mieux nous adapter aux tendances mondiales, renforcer les futurs programmes de gestion des déchets solides et mieux protéger l'environnement naturel de notre province.

Le gouvernement continuera de travailler avec Recycle NB et les parties prenantes afin de créer un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et le papier imprimé ainsi que pour les contenants en verre. Ce programme aura des effets positifs sur notre environnement et nos collectivités, car il mènera au recyclage d'un plus grand éventail de produits.

Les communautés, ce sont les personnes qui y habitent et leurs façons d'interagir. Pour tout dire, ce sont les gens du Nouveau-Brunswick qui rendent notre province unique.

Pour donner suite aux appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation, le gouvernement créera un groupe de travail sur la vérité et la réconciliation, groupe multipartite qui réunira des représentants des Premières nations et de parties prenantes. Ce groupe veillera à ce que le gouvernement rende des comptes et à ce que les ministères comprennent mieux les priorités des Premières nations.

En partenariat avec le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées, votre gouvernement consultera des gens du Nouveau-Brunswick en vue de l'élaboration d'une loi sur l'accessibilité, comme appui aux personnes qui vivent avec un handicap.

Afin d'apporter du soutien aux personnes du Nouveau-Brunswick dans les moments où elles sont le plus vulnérables, le gouvernement modifiera la *Loi sur la location de locaux d'habitation* pour que les victimes de violence familiale puissent résilier leur bail si leur sécurité ou celle d'un enfant est menacée.

Le gouvernement travaille avec la SPA du Nouveau-Brunswick et des défenseurs des animaux à la modernisation et à l'amélioration des règlements applicables afin de mieux protéger les chiens et d'autres animaux. Des règlements à jour seront présentés au cours des mois à venir. Il s'agit d'un grand pas vers l'avant et d'une mesure que les militants pour la protection des animaux attendent depuis longtemps.

Nous pouvons façonner des communautés dynamiques et viables d'un bout à l'autre du Nouveau-Brunswick. Nous pouvons bâtir ainsi une province plus résiliente où nous serons tous fiers de vivre.

Gouvernement abordable et prêt à agir

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a été clair quant à l'importance d'optimiser les ressources.

Si aucune solution n'est apportée aux défis financiers de notre province, toute la population du Nouveau-Brunswick en subira les contrecoups.

Les défis financiers ont une incidence sur tous les ministères et compromettent la capacité du gouvernement à fournir à la population du Nouveau-Brunswick des services de grande qualité.

Compte tenu de ces défis, le gouvernement examine les programmes et services afin de s'assurer qu'ils apportent des avantages évidents aux contribuables.

Le gouvernement élaborera une feuille de route en vue d'une réforme fiscale, laquelle comprendra un examen des principaux programmes d'imposition. Les renseignements recueillis dans le cadre de cet exercice orienteront le processus budgétaire.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure poursuivra la conception et la mise en place de mesures fondées sur des preuves qui permettront de réaliser davantage de gains d'efficacité au chapitre du fonctionnement et d'optimiser les ressources.

De plus, le ministère incitera les entrepreneurs du secteur privé à proposer des solutions novatrices, créatives et rentables afin de répondre aux besoins en infrastructures et leur facilitera la tâche à cet égard.

Il importe d'accorder la priorité aux besoins plutôt qu'aux désirs afin de garantir la pérennité des services essentiels dont les gens du Nouveau-Brunswick dépendent.

Organisation hautement performante

Les services publics du Nouveau-Brunswick ont un rôle important à jouer dans l'élaboration et la réalisation de la vision du gouvernement pour l'avenir de notre province.

Il importe que les besoins des gens du Nouveau-Brunswick guident tous les aspects du travail des services publics, y compris la prestation de services et de programmes. De la rigueur s'impose relativement à l'établissement des priorités absolues du gouvernement afin que celui-ci puisse respecter ses engagements.

Pour mener à bien le tout, les services publics deviendront une organisation axée davantage sur le rendement et dont les résultats seront mesurés et communiqués.

Le gouvernement déterminera qui sont les personnes les plus performantes et les dirigeants potentiels au sein des services publics et travaillera avec eux afin qu'ils aient l'occasion de réaliser tout leur potentiel. Il est important que les personnes qui contribuent chaque jour à faire progresser le Nouveau-Brunswick puissent développer leurs compétences et cultiver leur talent. Le gouvernement veillera aussi à ce que des plans de relève soient en place pour les postes clés au sein des services publics. Il importe qu'une organisation de la taille des services publics puisse fonctionner de façon ordonnée et efficiente.

Afin de resserrer les liens entre le gouvernement et les groupes syndicaux et de favoriser la collaboration en vue de résoudre des questions touchant la main-d'oeuvre et l'économie du Nouveau-Brunswick, le comité directeur des relations syndicales-gouvernementales sera remis sur pied. Ce comité, qui comprendra plus de représentants syndicaux qu'avant, se penchera sur des enjeux syndicaux précis et sollicitera au besoin la participation de représentants de l'industrie afin de profiter d'un éventail d'intérêts et de points de vue.

Les hauts fonctionnaires de l'Assemblée jouent un rôle important, car ils agissent comme porte-parole indépendant pour les gens du Nouveau-Brunswick ; il est donc important de trouver les candidats les plus qualifiés pour ces postes.

Pendant la session, le gouvernement nommera un nouveau commissaire aux langues officielles et un nouveau commissaire à l'intégrité.

Sur l'avis de l'ancien commissaire à l'intégrité, le gouvernement modifiera la *Loi sur les conflits d'intérêts* et la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Ces modifications changeront le mandat de l'ombud et du commissaire à l'intégrité, apportant ainsi plus d'ouverture et de transparence.

Conclusion

Il est encourageant de voir ce qui a été accompli dans notre province au cours de la dernière année, ainsi que les plans élaborés par le gouvernement pour soutenir cette progression positive.

L'élan se poursuit, et des personnes des quatre coins du Nouveau-Brunswick redoublent d'efforts parce qu'elles veulent participer au changement.

Le gouvernement prend aujourd'hui des décisions difficiles qui préparent un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick.

Nous pouvons déjà voir comment les mesures que prend le gouvernement contribuent à établir des bases solides pour les générations futures.

Votre gouvernement dit depuis le début qu'il faut agir ensemble.

Une occasion vous est donnée de déterminer l'avenir de la province.

Votre gouvernement veut travailler de concert avec la population de la province et tous les partis à la réalisation continue de progrès. L'union fait notre force, et nous l'avons démontré à maintes reprises.

Nous ne pouvons qu'imaginer ce qu'il est possible d'accomplir si nous unissons nos efforts et continuons de réussir ensemble et de trouver des façons de relever les défis qui se posent à nous.

Il nous appartient de façonner notre avenir.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Blaine Higgs, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par M. Crossman, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M. Savoie, député de la circonscription électorale de Saint John-Est, appuyé par M. Crossman, député de la circonscription électorale de Hampton, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2019

À Son Honneur,
l'hon. Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Landry, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore.

La séance est levée à 14 h 33.